

Art. 2.— En cas d'indisponibilité de la présidente de la commission, elle sera remplacée par M. Luc Roattino.

Art. 3.— L'arrêté n° HC 3004 SGAP du 18 septembre 2020 portant composition de la commission de sélection pour le recrutement sans concours d'adjoints administratifs du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française organisé au titre de l'année 2020, est abrogé.

Art. 4.— Le secrétaire général adjoint pour l'administration de la police et la cheffe du secrétariat général pour l'administration de la police en Polynésie française sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 14 octobre 2020.

Pour le haut-commissaire
et par délégation :

Le directeur de cabinet par intérim,
M. Frédéric SAUTRON.

Par arrêté n° HC 114 IDV du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 14 octobre 2020.— Le cinquième alinéa de l'article 2 de l'arrêté n° HC 146 IDV du 17 décembre 2018 est modifié comme suit :

Au lieu de : “- date de démarrage : au plus tôt, à signature du présent arrêté” ;

Lire : “- date de démarrage : au plus tôt, à la date du premier comité de programmation du syndicat mixte en charge du contrat de ville de l'agglomération de Papeete, soit le 16 mars 2018”.

Le reste sans changements.

Par arrêté n° HC 115 IDV du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 14 octobre 2020.— Le cinquième alinéa de l'article 2 de l'arrêté n° HC 112 IDV du 6 décembre 2019 est modifié comme suit :

Au lieu de : “- date de démarrage : au plus tôt, à signature du présent arrêté” ;

Lire : “- date de démarrage : au plus tôt, à la date du premier comité de programmation du syndicat mixte en charge du contrat de ville de l'agglomération de Papeete, soit le 15 mars 2019”.

Le reste sans changements.